

Formation

Élaboration et implantation d'un plan de mesures d'urgence

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

Pourquoi assister à cette formation ?

Le plan d'urgence est un système de gestion permettant de réagir rapidement et efficacement lorsqu'une situation peut mettre en danger la santé et la sécurité des personnes, l'environnement, l'intégrité des installations et parfois la réputation ou l'existence même de l'organisation ou de l'entreprise. Le plan d'urgence doit répondre à divers besoins tels que: mettre fin rapidement et de façon sécuritaire à une situation dangereuse; protéger les personnes et les biens menacés; reprendre les opérations normales dans les plus brefs délais et restaurer les éléments endommagés. Les préoccupations de chacun peuvent différer grandement, c'est pourquoi le plan d'urgence doit être bien conçu, concis et inclure suffisamment de détails pour permettre à chacun d'accéder rapidement aux informations recherchées.

Ce cours a pour objectif de vous informer sur tous les aspects concernant le contenu d'un plan de mesures d'urgence, les bonnes pratiques ainsi que les moyens de le rendre plus efficace.

À qui s'adresse cette formation ?

Personnel responsable de la SSE ou des mesures d'urgence; coordonnateurs ou conseillers en santé, sécurité et environnement.

La Formatrice

Mme Rupa Desai est titulaire d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université McGill et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ). Elle œuvre dans le domaine de la gestion des risques technologiques depuis 2008. Mme Desai a élaboré plusieurs plans de mesures d'urgence adaptés aux différentes industries et risques afférents. Ses projets comprennent, entre autres, les analyses de risques technologiques, et la préparation de formation, d'exercices et d'ateliers en rapport avec les procédures d'intervention en cas d'urgence.

En outre, Mme Desai est membre active du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM). Elle a complété plusieurs formations dispensées par le CRAIM, CPEQ et la Société canadienne en génie chimique (SCGCh), lui permettant d'acquérir une connaissance approfondie en gestion des risques et planification d'urgences.

Objectifs d'apprentissage :

- Connaître la réglementation qui encadre les mesures d'urgence;
- Connaître les principales étapes de conception d'un plan d'urgence efficace;
- Comprendre les besoins des personnes ou des organisations concernées par le plan d'urgence;
- Identifier les techniques et ressources requises permettant de bien gérer une intervention.

Contenu de la formation

Du café est servi sur place à compter de 8 h	
8 h 30 Ouverture de la session	
Modules de cours	<ol style="list-style-type: none">1. Processus de la gestion des risques industriels;2. Exigences réglementaires et obligations relatives à la planification des mesures d'urgence;3. Contenu typique d'un plan de mesures d'urgence;4. Rôles et responsabilités des intervenants internes et externes;5. Procédures d'intervention;6. Outils disponibles et bonnes pratiques pour la préparation d'un plan d'urgence.

La date limite d'inscription est le 15 février 2019.

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.

Lieu de la formation

La formation a lieu au Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil.

Stationnement souterrain accessible par la Place Charles-Lemoyne ou stationnement extérieur sur la rue Saint-Charles.

Métro Longueuil en provenance de Montréal

Coût de la formation :

Membre individuel : 270 \$+tx	Membre étudiant : 160 \$+tx
Membre employeur : 315 \$+tx	Non-membre : 415 \$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant.

Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

Le nombre de participants est limité aux 10 premiers inscrits avec préséance aux membres de l'AQHSST.



Cette formation vous donne droit à :
1 point du CCPSA(CRSP)
1 point du CCAHT(CRBOH)

HORAIRE JOURNALIER

Accueil :	8 h
A.M. :	8 h 30 à 12 h
P.M. :	13 h à 16 h 30
Pauses :	9 h 45 et 14 h 45

